



Conseil municipal du lundi 20 octobre 2025 à 18h30 Salle du Conseil – Hôtel de Ville Rapport de présentation

Ordre du jour :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal du 22 septembre 2025
3. Décision modificative n°3
4. Echange de terrain
5. Achat de terrains – extension de la gravière
6. Divers

En introduction du Conseil municipal, Madame Charlotte SALLET de l'ATIP présente le projet de modification du règlement du Plan Local d'Urbanisme.

Le Maire ouvre la séance à 19h30, et procède à l'appel.

Sont présents : BOUTAHRI Hassan (arrivé pendant le point introductif), BUHLER Jeannot, DELRUE Aline, GABRIEL Helena, HEMMERLE Marie, HOFFMANN Fabrice, HOLDERITH-PALAU Sandrine, HUSSON Christiane, KOENSGEN Pascal, LEUDIERE Perrine, MODERY Daniel, NUNES Nathalie, SAUM Joseph, STOLTZ Jean-Luc.

Sont absents : DUDENHOEFFER Hervé, FRISON Virginie avec procuration à HOLDERITH-PALAU Sandrine, LAGHI Séverine avec procuration à LEUDIERE Perrine, LATIF Nathalie avec procuration à GABRIEL Hélène SCHEURER Gilles.

1. Désignation du secrétaire de séance

Vu l'article L 2541-6 du Code général des collectivités territoriales, il convient de désigner un secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, désigne Stéphanie FISCHER en qualité de secrétaire de séance.

Adopté à l'unanimité par 17 voix pour dont 3 procurations.

2. Approbation du procès-verbal du 22 septembre 2025

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver le procès-verbal de la séance du 22 septembre 2025, après en avoir pris connaissance.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve le procès-verbal de la séance du 22 septembre 2025.

Adopté à l'unanimité par 17 voix pour dont 3 procurations.

3. Décision modificative n°3

Des stores doivent être installés à l'école maternelle pour un montant de 971.78 €. Cette opération n'était pas prévue au budget. Elle est partiellement financée par le delta entre le montant prévisionnel et le montant réel

de l'acquisition de volets électriques, mais elle entraînerait néanmoins un dépassement sur l'opération de 688.49 €. Par conséquent, il est proposé de procéder à la décision modificative suivante :

Opération 1004 Groupe Scolaire – article 21312 Bâtiments scolaires : - 700 €

Opération 1005 Ecole maternelle – article 21312 Bâtiments scolaires : + 700 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve la décision modificative n°3.

Adopté à l'unanimité par 17 voix pour dont 3 procurations.

4. Echange de terrains

Dans le cadre du projet d'extension de la gravière, il est proposé de procéder à un échange de terrains avec la Fondation de l'œuvre Notre-Dame (3 place du Château 67000 STRASBOURG).

Biens appartenant à la Fondation de l'œuvre Notre-Dame :

Section	N°	Lieudit	Surface
19	203	Laemmerwies	10 a 41 ca
19	204	Laemmerwies	10 a 42 ca
TOTAL			20 a 83 ca

Bien appartenant à la Ville de Lauterbourg :

Section	N°	Lieudit	Surface
24	8	Schlangenteich	20 a 12 ca

Les co-échangistes évaluent :

- le bien cédé par la Fondation de l'œuvre Notre-Dame à la somme de 8957 € dont 625 € de boisement
- le bien cédé par la Commune de Lauterbourg à la somme de 1207.20 €

En conséquence, le présent échange est fait moyennant une soulte de 7749.80 € à la charge de la commune de Lauterbourg.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve cet échange de terrain.

Adopté à l'unanimité par 17 voix pour dont 3 procurations.

Discussion :

Helena GABRIEL demande si cette somme sera remboursée par la gravière. Monsieur le Maire répond qu'il y aura un retour sur investissement grâce à la redevance sur vente de gravier.

Pascal KOENSGEN indique que nous avons reçu le projet de contrat de forage, que nous allons en amont soumettre à l'administration pour vérifier sa légalité. Il reste encore 4 propriétaires qui ne veulent pas céder leur parcelle.

Perrine LEUDIERE relève qu'il était question de lancer une procédure d'expropriation. Pascal KOENSGEN répond que c'est toujours d'actualité mais on espère n'avoir pas besoin de passer par là, surtout que les propriétaires récalcitrants risqueraient d'être perdants en cas d'expropriation.

Aline DELRUE demande si un échange ne serait pas possible. Pascal KOENSGEN répond qu'il faut trouver des terrains disponibles. Avec la SAFER une recherche de terrains intéressants dans d'autres communes a même été lancée. Daniel MODERY ajoute que la SAFER a un portefeuille de terrains agricoles.

5. Achat de terrains – extension de la gravière

Dans le cadre du projet d'extension de la gravière, et suite à la réception de deux nouvelles promesses de vente il est proposé d'acquérir les parcelles suivantes situées section 19 au prix de 400 € de l'are :

- section 19 n°100 (26 a 60 ca) appartenant à Anna Schwartz, Brigitte Schwartz et Véronique Schwartz, au prix de 400 € l'are, soit 11 000 € dont 360 € de boisements

- section 19 n°97 (26 a 60 ca) appartenant à Serge Bock et Laurane Bock, au prix de 400 € l'are, soit 11 640 € dont 1000 € de boisements

- section 19 n°91 (10 a 30 ca) appartenant à Fernand Weissenburger, au prix de 400 € l'are, soit 4 120 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve l'acquisition de ces parcelles, charge l'étude de Maître Jean-Mathieu GROSCLAUDE de la réalisation des formalités relatives à ces opérations et autorise Monsieur le Maire à signer les actes et documents y afférents.

Adopté à l'unanimité par 17 voix pour dont 3 procurations.

6. Divers

Le Maire informe des travaux de réfection de voirie rue Apollo XI, qui devraient être faits à la fin du mois.

La végétation de l'entrée de ville est en cours de rénovation. Pour le moment il s'agit de plates-bandes d'herbe, cela pourra évoluer. En face de la caserne de la terre végétale a été apportée pour niveler le terrain et des bulbes ont été plantés pour un fleurissement régulier sur plusieurs mois.

Le Maire appelle aux bonnes volontés pour aider au service au vin d'honneur du 11 novembre, ainsi que pour l'illumination du Sapin de Noël.

Le Maire invite les conseillers à participer aux diverses manifestations (fleurissement, etc). Sandrine Holderith-Palau ajoute que c'est aussi le cas pour le Conseil municipal des Enfants.

Marie Hemmerlé demande s'il ne serait pas possible de faire une invitation outlook pour chaque événement. Jean-Luc Stoltz rappelle que le calendrier des manifestations est édité en début d'année et permet de connaître les dates par avance. Pascal Koensgen indique qu'il est possible de faire des invitations outlook.

Christiane Husson indique que Gabriel Armand a souhaité modifier la date du concert, ce sera le 13 décembre.

Monsieur le Maire clôture la séance à 19h50.